Conseil Municipal du Jeudi 23 novembre 2023

Le Conseil municipal s'est réuni le Jeudi 23 novembre à 20h00, sous la présidence de monsieur Bernard Robert, maire de la commune.

Présents : Murielle BAROU, Isabelle BOUQUET, Denis CORTIAL, Brigitte GAILLARD, Marion GIRE-CABROL, Christian JUST, Romain LHOSTE, Sylvain MERLE, Pierre PAILLER, Bernard ROBERT, Cécilia SLACK-BERTRAND.
Excusés : Yannick CHANAL, donne pouvoir à Cécilia SLACK- BERTRAND.
Absent : Serge GIBERT.
Secrétaires de séance : Isabelle BOUQUET, Brigitte GAILLARD.

Ordre du Jour :

1. **Approbation du PV du conseil municipal du 19 octobre 2023**

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

2. **Plan de financement pour l'aménagement paysager Place des Granges**

La commission Travaux s'est réunie mardi 21 novembre avec l'architecte M. MIRAMAND et le paysagiste du CAUE de Haute-Loire M. POUZET.
L'avant projet :
Plusieurs études préalables ont été réalisées pour prendre en compte, les spécificités géologiques historiques et les problématiques contemporaines de la place et le cahier des charges précisées par la municipalité.
Il a été élaboré deux phases : Celle du projet (choix du projet et concours des entreprises…) puis celle du chantier (exécution et suivi de chantier..).
La première échéance est celle du 1er décembre pour déposer le projet DETR (dotation de l'état) puis une demande de Fonds Vert. L'aide de la Région se monte à 200 000€. C'est une démarche de projet donc les gens ont leur mot à dire.
Les objectifs de cet aménagement :
Sécurisation de l'espace pour les piétons et automobilistes
Dissimulation des poubelles et toilettes
Besoin de stationnement des riverains
Préservation de la végétation existante.
Le projet retenu par l'ensemble des participants de la commission Travaux est le suivant:
La fontaine serait déplacée vers l'ouest pour former un lieu piéton et sécurisé entre le four banal et les abreuvoirs, mise en place de surfaces pavées pour ralentir la vitesse des voitures,
Les parkings en herbe seraient matérialisés de façon discrète.
Les travaux de reprise en eau potable et la pose de compteurs extérieurs se feraient en priorité par la DEA en début d'année 2024
En fait, il s'agit de créer des sous-espaces sur la place.

Une réunion est prévue avec les riverains le 15 décembre pour prendre en compte leurs idées.

Des questions se posent : il faut prévoir des places de stationnements non loin de la place pour les grandes manifestations.

Le tracé de La voie douce a été proposé au conseil.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la présentation des projets de l'aménagement de la place et le tracé de la voie douce.

3. **Demande de DETR 2024**

Le plan de financement s'établit de la façon suivante:
Coût estimatif des travaux : 640 000 € HT maîtrise d'œuvre comprise qui s'élève à 43 725 € HT

Etat DETR 2024	:	210 000 € HT
Fonds Vert	:	50 000 € HT
Région AURA	:	200 000 € HT
Leader 43	:	30 000 € HT
Agglo	:	20 000 € HT
Autofinancement commune	:	130 000 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite toutes les demandes de subventions pour l'opération ci-dessus énumérée et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

4. **Création chemin mobilité douce : achats de différentes parcelles**

Le montant de l'acquisition de toutes les parcelles nécessaires pour la création de la voie douce se chiffre à environ 5 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité l'achat des parcelles.

5. **Prolongement voie communale rue du Cocher –VC37**

Le changement de classement de la voirie communale privée du Cocher en voie communale publique est nécessaire pour permettre l'extension des réseaux d'eau qui sera prise en charge intégralement par la DEA, jusqu'à l'entrée du lotissement.

Le conseil municipal accepte le reclassement de la voie.

6. **Transfert de fonds de commerce « Le Chardon Bleu »**

Le fonds de commerce « le Chardon Bleu » est vendu par M BOLANDER. Un transfert de bail doit être signé avec le nouvel acquéreur le jour de la vente du bien.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le transfert du bail

7. **Modification financement tondeuse Grillo**

Lors de l'achat de la tondeuse, le vendeur avait proposé un paiement en 4 fois sans frais soit 4 annuités de 6 000 €. A ce jour, ce dernier souhaiterait que ce paiement soit effectué par l'intermédiaire d'une banque via un prêt à 0%.

Le conseil municipal approuve les nouvelles modalités de financement de la tondeuse

8. Recensement de la population 2024

Il se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024 par deux agents recrutés sur la commune. Les indemnités proposées sont de 1400 euros net par agent recenseur. Sachant que l'Etat finance 1 625 €, le reste sera à la charge de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le montant des indemnités

9. DM n°4- Amortissement 2023

M. PAILLER indique aux conseillers qu'il est nécessaire d'effectuer un virerment de crédits pour les amortissements 2023.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
Fonctionnement				
D023 : virement à la section d'investissement	563€			
D 6811-042		563€		
Total fonctionnement	563€	563€		
Investissement				
R021 : virement de la section de fonctionnement			563€	
R2804182-040				563€
Total investissement			563€	563€

Après délibération, le conseil municipal approuve les écritures ci-dessus

10. Transports en commun sur la commune de Chaspinhac

Lors du dernier conseil municipal, la question du transport public a été abordée : c'est une des compétences de l'agglomération.

Une délibération a été faite pour demander à la Communauté d'Agglomération de faire une étude pour étendre l'offre de transport TUDIP sur la commune et de diminuer le montant de l'abonnement annuel pour les lycéens et collégiens se rendant au Puy-en-velay.

Le conseil municipal approuve la délibération

11. Questions diverses

Néant

La séance est levée à 21h44.